

EN BREF

- **04/04/2024** – Réassurance : l'EIOPA a publié sa dernière déclaration prudentielle sur [la supervision de la réassurance](#) avec des réassureurs de pays tiers.
- **14/04/2024** – Banque : estimant que la bataille de l'inflation était en passe d'être gagnée, [la Banque centrale européenne devrait décider de baisser ses taux le 6 juin](#).
- **15/04/2024** – Réglementation : une étude de l'EIOPA explore [l'impact de la nouvelle norme comptable](#) dans le secteur de l'assurance après la première année de mise en œuvre de l'IFRS 17.
- **22/04/2024** – Assurance vie : le [taux de couverture des assureurs vie s'améliore en 2023](#), avec une hausse moyenne d'environ 21 points par rapport à 2022. Cette hausse est néanmoins assez hétérogène
- **22/04/2024** – Assurance chômage : [de nouvelles règles d'indemnisation pour les demandes d'emploi vont être fixées par le gouvernement à partir du 1^{er} juillet](#). Un durcissement de la condition d'affiliation est notamment évoqué.
- **24/04/2024** – Santé : à compter du 15 mai 2024, [le montant de la participation forfaitaire sur les consultations et les actes médicaux va doubler](#), passant de 1€ à 2€.

Plan d'épargne retraite : Un placement qui séduit les français

[Le Plan d'Épargne Retraite \(PER\) s'est révélé populaire](#), réunissant plus de 10 millions de titulaires et dépassant les 100 milliards d'euros d'encours entre sa création en 2019 et la fin de 2023. Ce dispositif a remplacé plusieurs produits d'épargne antérieurs (PERP, Madelin, article 83), offrant une solution plus cohérente et flexible pour constituer une épargne en vue de la retraite.

Contrairement à ses prédécesseurs, le PER propose un fonctionnement uniforme out en permettant une variété d'options de versement et de retrait. Les fonds accumulés peuvent être retirés sous forme de rente ou de capital une fois à la retraite, ou avant pour des situations spécifiques telles que l'achat d'une résidence principale, l'invalidité ou le surendettement.

Les chiffres du ministère de l'Économie montrent que les Français accordent de plus en plus d'importance à la constitution d'une épargne pour leur retraite : 48 % d'entre eux épargnent à cette fin. Cette tendance concerne aussi les jeunes, avec 37 % des 18-24 ans et 46 % des 25-34 ans qui épargnent déjà pour leur avenir professionnel.

Outre la prévoyance pour la retraite, le PER offre des avantages fiscaux attrayants. Les primes versées peuvent être déduites du revenu imposable dans la limite de 10 % des revenus professionnels, avec un plafond de 35 194 €. De plus, la fiscalité s'applique au moment du versement de la rente, c'est-à-dire généralement au moment de la retraite qui est une période lors de laquelle le taux d'imposition diminue.

Le PER au travers des supports en euro et en unités de compte,

permet également de dynamiser l'économie en finançant les entreprises dans leur transition à long terme.

Pour le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, le PER représente à la fois une opportunité pour les individus de préparer leur retraite et un soutien pour les entreprises qui ont besoin d'investissements durables.

Les disparités face au reste à charge des dépenses de santé en France persistent malgré les efforts déployés

Selon une étude de l'OMS, [le poids financier des frais médicaux reste significatif pour les Français les moins aisés](#). Bien que la France affiche un reste à charge des plus bas en Europe, son impact est loin d'être uniformément réparti dans la société. Près de 2,1% des citoyens français ont subi des dépenses de santé "catastrophiques", affectant gravement leur revenu disponible après les dépenses essentielles, plaçant la France derrière des pays comme la Slovaquie, l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Espagne à cet égard. De plus, cette charge pèse sur 9% des ménages les plus défavorisés, 10% des ménages dirigés par des personnes sans emploi et 5% des ménages monoparentaux.

Malgré des mesures telles que le 100% Santé visant à rendre le système de complémentaire santé plus équitable, ces inégalités persistent. Des solutions sont envisageables, comme l'instauration d'un plafond annuel de reste à charge en fonction des revenus ou une modulation de la contribution de l'employeur à la complémentaire santé en fonction du salaire du bénéficiaire.

Ces mesures pourraient atténuer les disparités dans l'accès aux soins de santé et à renforcer la protection financière des populations les plus vulnérables en France.

LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.